

# Règlement du concours de dessin

*Rendez-vous de la francophonie 2019*

*Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)*

## Article 1 : Présentation du concours

Ce concours de dessin est organisé du 1<sup>er</sup> au 18 mars 2019, par la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador et le Conseil Scolaire Francophone Provincial, dans le cadre des Rendez-Vous de la francophonie 2019.

Il a pour but de promouvoir la francophonie terre-neuvienne-et-labradorienne, sa géographie et son histoire auprès des jeunes de notre province. Ce concours donne aux jeunes participants l'occasion d'exprimer leur créativité et de développer leur sentiment d'appartenance à cette communauté.

## Article 2 : Déroulement du concours

Ce concours est offert aux écoles francophones de Terre-Neuve-et-Labrador. La participation est gratuite. Nous vous proposons de participer au concours sous forme d'activité pour les élèves :

1. Installer une carte de Terre-Neuve-et-Labrador dans votre classe.
2. Avec vos élèves, identifiez les villes / localités ayant des noms ou des origines francophones.
3. Chaque élève choisit sa ville / localité et réalise une illustration.
4. L'illustration doit avoir un rapport avec la ville/localité

## Article 3 : Objectif pédagogique

Développer la connaissance de la langue française ainsi que de l'Histoire et la géographie francophone de Terre-Neuve-et-Labrador. Ce projet, à la fois ludique et pédagogique, pousse le jeune à parcourir la carte de la province et à découvrir les noms des villes. Ces derniers susciteront alors étonnement et curiosité, points de départ à un questionnement et à des idées d'illustrations créatives et humoristiques. Les élèves pourront alors puiser leur inspiration tant dans l'environnement géographique, l'origine historique, ou encore dans les aspects phonétique, étymologique ou sémantique des localités.

Quelques exemples :

### Sémantique – géographique



Bellevue = beauté du paysage

Vue = lunette

Bellevue est une localité au bord de la mer = vue sur la mer

### Étymologique – géographique – historique

Twillingate provient de la transformation par le temps du nom français "Toulinguet", qui fait référence à une région de Bretagne, en France. Ici on peut prendre l'environnement comme source d'inspiration, Twillingate étant connue comme point d'observation des icebergs ou illustré un pêcheur breton.

### Sémantique – historique

"Fleur de lys" : dessiner la plante ou un roi de France pour l'aspect symbolique.

## **Phonétique**

“Lascie” : représenter une scie ou la star canine (Lassie).

## **Imagination**

“Baie d’espoir” : pour des villes à la signification plus évasive, laisser libre cours à l’imagination.

## **Article 4 : Règles du concours**

Chaque participant ne peut soumettre qu’une seule illustration.

Pour être validée, l’illustration devra être scannée (très haute résolution) et envoyée à l’adresse courriel suivante : [concours@fftnl.ca](mailto:concours@fftnl.ca) , accompagnée des indications suivantes :

- Nom et prénom de l’élève
- Adresse courriel de l’enseignant(e)
- Nom de l’école
- Nom de la ville/localité illustrée

La bonne réception des illustrations par courriel sera confirmée en retour.

La date limite de réception est fixée au **18 mars 2018**. Toute illustration envoyée après cette date ne sera pas prise en considération.

## **Article 5 : Jury et critères de sélection**

Le jury sera composé de 4 personnes représentant la FFTNL et le CSFP.

Les critères suivants seront retenus pour définir les illustrations gagnantes :

- originalité
- pertinence de la proposition
- esthétique

Les jurés sélectionneront :

- 1 gagnant pour l’école des Grands-Vents
- 1 gagnant pour l’école Rocher-du-Nord
- 1 gagnant pour l’école Notre-Dame-du-Cap
- 1 gagnant pour l’école Boréale
- 1 gagnant pour Centre Éducatif l’ENVOL
- 2 gagnants pour l’école Saint-Anne, 1 pour les élèves de maternel-6<sup>e</sup> année et 1 pour ceux des 7-12<sup>e</sup> année.

Dans chaque école, les élèves recevront un sac reprenant l’illustration du gagnant.

Les résultats seront annoncés aux enseignants et sur la page Facebook de FrancoTNL à la fin mars.

Les prix seront remis soit en personne, soit par la poste.

## **Article 6 : Droits d'auteur et d'éthique**

Les participants garantissent aux organisateurs qu'ils sont bien les auteurs exclusifs de leurs illustrations et qu'ils détiennent l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la publication de leurs illustrations. Les auteurs des illustrations sélectionnées restent propriétaires de leurs illustrations, mais autorisent la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador à utiliser gratuitement et à publier leurs images dans le cadre de ce concours mais aussi dans le cadre de la valorisation des actions de la FFTNL : affiches, site internet, publications, etc... Les auteurs s'engagent à autoriser l'exposition de leurs illustrations (le cas échéant).

Aucune utilisation commerciale ne sera faite des illustrations.

La participation au concours implique l'acceptation de l'ensemble du règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Toute illustration non conforme aux données de ce règlement sera jugée hors concours. Tout renseignement additionnel pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante :

[concours@fftnl.ca](mailto:concours@fftnl.ca)

## **Article 7 : Annulation**

Les organisateurs du concours se réservent le droit de modifier, écourter ou annuler le présent concours sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait, et ce, sans préavis.

## **Article 8 : Organisation du concours**

L'organisateur du concours de dessin est :

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador

65, Chemin Ridge

St John's, NL, A1B 4P5

[concours@fftnl.ca](mailto:concours@fftnl.ca)

(709) 800-6198

